

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 14 - 2019 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019, 2ème série Crédit demandé : CHF 893'000.00

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 5 novembre à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les précisions apportées aux commissaires.

Préambule

C'est une somme importante qui est présentée au Conseil dans cette seconde série qui vient encore péjorer le budget 2019. Elle est en grande partie due à une erreur d'appréciation lors de l'établissement ce budget.

Discussion sur le préavis

Le préavis est passé en revue point par point et suscite les remarques suivantes :

4.1 Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel (page 4) :

Les trois maladies de longue durée dans les différents services sont exactement les mêmes que celles présentées dans la 1ère série en mai. Ces maladies se sont malheureusement prolongées jusqu'à aujourd'hui, mais elles sont toujours compensées par l'assurance perte de gains (APG).

4.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles (pages 4-5) :

320 - Forêts : un crédit supplémentaire avait déjà été demandé en novembre 2018 pour le même objet, mais il s'agit d'un nouvel éboulement sur cette parcelle cette année.

- 351 Bâtiments administratifs: la mise en conformité du Home des Mosses concerne le minimum requis indispensable pour pouvoir continuer à y loger des enfants. Les coupables des deux incendies criminels qui ont endommagés des bâtiments ne seront probablement jamais attrapés, mais le coût des réparations, environ CHF 22'000.00 pour les WC de Guillemin et CHF 30'000.00 pour le hangar à bois, sera remboursé par l'ECA.
- 431 Voirie : la DTSI demande ce crédit supplémentaire de CHF 7'000.00, mais elle a réussi en contrepartie à trouver une économie du même montant sur une autre ligne de son budget 2019 qui sera corrigé en conséquence.
- 823 Réseau électrique : la Commune a l'obligation de racheter le courant photovoltaïque injecté dans le réseau par des particuliers et la production de celui-ci a augmenté. Son prix d'achat est fixé légalement et il est plus élevé que son prix de vente
- 4.3 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale... (pages 5-6) :
- 140 Affaires générales : l'assurance complémentaire « côté cour, côté jardin » pour les propriétaires de bâtiments couvre également les ouvrages et aménagements extérieurs.
- 180 Transports publics: les acomptes payés pour les transports publics sont calculés en fonction de leur budget. Comme celui-ci était plutôt établi avec pessimisme ces dernières années, il y avait toujours eu un retour important l'année suivante sur la participation de la Ville de Pully à l'excédent des charges. Le budget 2019 avait prévu cet habituel retour, mais malheureusement le décompte 2018 des transports publics était cette fois-ci proche de la réalité et le retour attendu a été nettement moindre qu'attendu.

Vote et conclusions

Les conclusions figurant à l'article 8 (page 8) sont relues et le préavis est accepté à l'unanimité par 9 oui.

La Commission des finances vous demande donc de les accepter également, telles qu'énoncées dans le préavis No 14-2019, soit

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2019, 2ème série, tel que présenté dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 893'000.00.

Pour la Commission des finances Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 11 novembre 2019